



REPONSES AU QUESTIONNAIRE DU GEPOG

Le positionnement de la liste « Pour une Guyane forte, réconciliée, épanouie » concernant les enjeux environnementaux.

1- Forêt

La forêt guyanaise, qui couvre 7,5 millions d'hectares, est l'un des 15 derniers grands massifs de forêt tropicale, encore préservés dans le monde. A l'heure de l'urgence écologique liée au réchauffement climatique, sa gestion durable devient un devoir à l'égard de l'humanité toute entière. Pour les Guyanais, c'est une ressource naturelle inestimable.

Elle capte 15 millions de tonnes de carbone par an soit 20% du bilan carbone de la France. Nous demandons, à l'instar de nos voisins amazoniens, la valorisation financière de ce puits de carbone qui contribuera au financement des projets de développement durable de la Guyane.

Enfin notre forêt recèle une biodiversité exceptionnelle qui est fragilisée naturellement. Malgré le réseau d'espaces protégés récemment créés et des sites inventoriés dans le cadre des ZNIEFF, beaucoup reste à faire. Des secteurs conséquents doivent encore être prospectés; les inventaires des espèces végétales et animales complétés, la protection renforcée pour les espèces phares dont la Guyane abrite les dernières populations viables et l'Amazonie.

Nous poursuivrons la création d'un Centre européen de valorisation de la biodiversité à Roura. Nos savoirs ancestraux concernant les ressources génétiques sont actuellement piratés par les firmes pharmaceutiques et cosmétiques; cette bio piraterie devra cesser afin que les détenteurs de ce savoir et la population guyanaise puissent en profiter. La compétitivité de nos entreprises sera assurée par l'investissement dans la R&D et l'innovation. Par ailleurs, elles pourront devenir des leaders dans les technologies vertes, par exemple, les énergies renouvelables, la construction des bâtiments à haute valeur environnementale.

Nous souhaitons établir un partenariat prépondérant avec l'Etat pour obtenir le foncier disponible par la signature d'une convention foncière.

2- Pêche

Nous devons appliquer les directives européennes concernant la pêche durable afin de préserver nos ressources halieutiques. Parallèlement, l'Etat devra remplir sa fonction régaliennne de contrôle et de sécurité de notre ZEE en luttant contre la pêche illégale. Nos fleuves sont pollués par le mercure, utilisé par les orpailleurs illégaux. Là aussi, il est plus qu'urgent que l'Etat mette fin à cette activité criminelle en raison de son impact sanitaire sur les populations concernées par la mise en œuvre des moyens militaires et diplomatiques efficaces.



3- Espaces protégés

L'inventaire de la biodiversité, inscrite dans la loi dite Grenelle 1, nous permettra de déterminer les besoins, soit de la création d'espaces protégés nouveaux, soit de l'extension de ceux qui existent actuellement.

La Réserve naturelle régionale Trésor a été récemment dotée d'un nouveau cadre juridique et règlementaire qui rend sa mission pleinement opérationnelle. Par ailleurs la Région a confirmé l'Association Réserve Naturelle Trésor comme gestionnaire de cet espace et s'est engagée dans la prise en charge d'une partie de son fonctionnement, ce qui lui permettra de recruter un conservateur professionnel. Nous serons très attentifs à ce que cette association applique un plan de gestion en mesure de remplir efficacement sa mission et l'aiderons dans ce sens. Nous appliquerons les préconisations du Grenelle de la Mer concernant la gestion intégrée du littoral et de la mer, et en fonction à la fois des connaissances concernant la biodiversité marine et d'un schéma minier marin, nous mènerons les actions visant à la conservation et la restauration du bon état des écosystèmes, y compris par les aires marines protégées.

4- Espèces protégées

Il nous semble important qu'une volonté commune soit exprimée dans les groupes de travail ORGFH concernant la nécessité d'enrayer la tendance à la disparition de la grande faune dans certaines zones et donc d'une gestion cynégétique adossée à la connaissance et à la biodiversité. Cependant nous devons tenir compte du fait que la chasse est une activité pratiquée par certaines populations pour leur subsistance et trouver des moyens pour réconcilier les deux impératifs.

5- Activités extractives

Nous voulons que les activités extractives, nécessaires en Guyane, soient menées en cohérence avec l'impératif de protéger l'exceptionnel biodiversité de la Guyane. Nous allons promouvoir les pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement. Nous souhaitons que la Région soit habilitée à exercer la compétence du SDOM afin que celui-ci soit en cohérence avec les autres documents régionaux pour le développement et l'aménagement du territoire. Nous voulons la création d'une SEM pour l'exercice de cette activité. Enfin, nous souhaitons développer pleinement les activités liées à la croissance verte pour créer des emplois.

6- Activités agricoles

Nous voulons promouvoir des exemples de bonnes pratiques au plan environnemental et performantes au plan économique : labels et signes d'identification de la qualité et de l'origine, agriculture biologique, certification environnementale HVE...

Nous pensons qu'il est possible de concilier la protection des milieux littoraux et la production agricole. Nous développerons les activités primaires sur le littoral en respectant les outils qui



seront préconisés par les lois futures sur le Grenelle de la Mer et la modernisation agricole sur le littoral. (Ex. : sites pilotes de restauration de grands espaces agriculture-zones humides.)

7- Transports en commun

La topographie de la Guyane nécessite la mise en chantier des infrastructures permettant le transport fluvial. De même, en prévision de la croissance démographique guyanaise, la seule route nationale reliant les communes du littoral nécessite d'être complétée par le développement des transports en commun, du rail, du transport maritime et fluvial. Ces grands équipements devraient figurer dans le schéma national des nouvelles infrastructures.

8- Gestion des déchets et utilisation rationnelle de la ressource en eau

L'égal accès de tous les citoyens à l'eau potable et à l'électricité est désormais un droit fondamental grâce à un amendement de Chantal Berthelot adopté dans la loi dite Grenelle 1. Nous voulons la réalisation des réseaux d'eau potable et d'assainissement en développant un partenariat public-privé. Nous attendons que l'Etat confirme ses engagements de financer, dans le cadre du grand emprunt, le projet d'usine d'eau potable, porté par la CCCL et situé à Matiti. Il vise à répondre aux besoins croissants du territoire engendrés par la poussée démographique. Concernant le traitement des déchets, les communes de Guyane n'ont pas les moyens financiers adéquats. Là aussi, le concours de l'Etat est essentiel pour la mise en œuvre efficace d'un plan de gestion des déchets avec les moyens financiers d'aide aux collectivités territoriales ainsi que le renforcement du niveau d'intervention de l'ingénierie technique.

9- Éducation à l'environnement et formations professionnelles

Nous pensons que dès leur plus jeune âge, les Guyanais peuvent être sensibilisés à l'écologie et à la grande richesse naturelle de notre territoire par des programmes éducatifs adaptés (par ex. les classes vertes, auberges de jeunes dans les zones d'intérêts). Nous souhaitons le développement et l'enseignement des sciences de l'écologie. Le Pole Universitaire Guyanais pourrait en être le pôle et former des ingénieurs de l'écologie amazonienne et mondiale.

10- Énergie

Le Grenelle de l'environnement a fixé pour la Guyane l'objectif de parvenir à l'autonomie énergétique à l'horizon 2030 en atteignant, dès 2020, un objectif de 50% dans la consommation finale. A cette fin, plusieurs mesures devront être mises en œuvre pour favoriser l'exploitation du potentiel des énergies renouvelables et encourager les porteurs de projets. Nous devons capter nos ressources en biomasse, en hydraulique, photo voltaïque, éolien ... Nous proposons la réalisation de centrales électriques en développant un partenariat public-privé. Parallèlement, un programme de réduction de consommation en énergie devra être mis en œuvre grâce aux normes écologiques, adaptées à notre climat, pour la construction des bâtiments, les transports collectifs...